

MCSS HEALTH & DENTAL PLAN

WHAT'S COVERED?



OVER
\$10,000
HEALTH COVERAGE

Prescription drugs
Vaccinations
Psychologists
Physiotherapists

Chiropractors
Ambulance
and more...



OVER
\$250
VISION COVERAGE

Eye exam
Eyeglasses and contact lenses
Laser eye surgery



UP TO
\$750
DENTAL COVERAGE

Cleanings
Checkups
Fillings
Extractions

Root canals
Gum treatments
and more...



UP TO
\$5,000,000
CARE ABROAD

Travel care abroad (120 days per trip, up to \$5,000,000 per lifetime), plus trip cancellation/interruption in the event of a medical emergency

CHANGE-OF-COVERAGE AND OPT-OUT PERIOD

Enrolments and opt outs:
Aug. 23 – Sept. 29, 2020

Early Bird! If you complete your opt out before Aug. 28, you can have the Plan fee reversed from your student account before the tuition fee payment deadline.

HOW MUCH DOES IT COST?

The Plan fee is **\$262.97** for full-year coverage (**Sept. 1, 2020 – Aug. 31, 2021**). The breakdown is **\$99.42** for health coverage and **\$163.55** for dental coverage. The cost of the Plan is part of your student fees.

WHO'S COVERED?

Undergraduate students in the Fall Term who are MCSS members and paying tuition fees at either the Canadian or Quebec rates are automatically covered by the MCSS Health & Dental Plan. International undergraduate students in the Fall Term are automatically covered by the Dental Plan only. If you're not sure of your coverage status, contact Studentcare.

WHO'S NOT COVERED?

- Students who have completed a permanent opt out
- New students starting in the Winter Term are not automatically covered by the Plan, but they may enrol themselves during the January Change-of-Coverage and Opt-Out Period from **Jan. 18 – Feb. 1, 2021**.
- Most students who register at the university after **Sept. 27, 2020**. Contact Studentcare if you have any questions.

FAMILY ENROLMENTS

You can enrol your spouse and/or dependent children each year by paying an additional fee, over and above your fee as a member of the Plan. Common law couples are eligible. Visit www.studentcare.ca for instructions.

OPTING OUT

If you're covered by another plan, you can combine it with your MCSS Health & Dental Plan to maximize your overall coverage and eliminate out-of-pocket costs, up to 100%. Alternatively, you may opt out of the Health and/or Dental Plan during the Change-of-Coverage and Opt-Out Period and receive a credit to your student account for the amount of the Plan. Visit www.studentcare.ca for instructions.



STUDENTCARE

QUESTIONS?
WWW.STUDENTCARE.CA



LIVE CHAT AND
WEB REQUEST FORM
AVAILABLE



DOWNLOAD THE APP

Search **Studentcare mobile** to download now!

RÉGIME SANTÉ ET DENTAIRE DE L'ÀÉCM

VOTRE COUVERTURE



PLUS DE
10 000 \$
EN SOINS DE SANTÉ

Médicaments
Vaccins
Psychologie
Physiothérapie

Chiropratique
Ambulance
Et plus encore !



PLUS DE
250 \$
EN SOINS DE LA VUE

Examen de la vue
Lunettes et lentilles cornéennes
Correction de la vue au laser



JUSQU'À
750 \$
EN SOINS DENTAIRES

Nettoyages
Examens
Plombages
Extractions

Traitement de canal
Traitement des gencives
Et plus encore !



JUSQU'À
5 000 000 \$
EN ASSURANCE SANS FRONTIÈRES

120 jours par voyage, 5 000 000 \$ à vie,
assurance annulation et interruption en cas
d'urgence médicale

PÉRIODE DE RETRAIT ET DE CHANGEMENT DE COUVERTURE

Retrait ou inscription familiale :
23 août au 29 septembre 2020

Attention ! Si vous complétez votre retrait avant le 28 août, les frais du Régime seront retirés de votre compte étudiant avant la date limite de paiement des frais de scolarité.

LES FRAIS DU RÉGIME

Les frais annuels de **262,97 \$** couvrent la période du **1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021**. Ils sont divisés ainsi : **99,42 \$** pour la couverture santé et **163,55 \$** pour la couverture dentaire. Les frais annuels du Régime sont compris dans vos frais de scolarité.

QUI EST INSCRIT ?

Les étudiantes et étudiants de premier cycle, membres de l'ÀÉCM, inscrits à la session d'automne, qui paient leurs frais de scolarité au tarif québécois ou canadien, sont automatiquement inscrits au Régime étudiant de soins de santé et dentaires de l'ÀÉCM. Les étudiantes et étudiants internationaux de premier cycle, inscrits à la session d'automne, sont automatiquement couverts par la portion dentaire. Si vous n'êtes pas certaine ou certain de votre admissibilité, communiquez avec Studentcare.

QUI N'EST PAS INSCRIT ?

- Les étudiantes et étudiants ayant demandé un retrait permanent.
- Les étudiantes et étudiants qui débutent leurs études à la session d'hiver. Ils ou elles peuvent toutefois s'inscrire durant la période de retrait et de changement de couverture du **18 janvier au 1^{er} février 2021**.
- Les étudiantes et étudiants qui s'inscrivent à l'Université après le **27 septembre 2020**. Pour toute question, veuillez communiquer avec Studentcare.

INSCRIPTION FAMILIALE

Chaque année, vous pouvez inscrire les membres de votre famille (conjointe ou conjoint et enfants) au Régime en payant des frais supplémentaires aussi avantageux que les vôtres. Les conjointes et conjoints de fait sont admissibles. Visitez www.studentcare.ca pour tous les détails.

DEMANDE DE RETRAIT

Si vous avez déjà un régime, vous pouvez le combiner au Régime de l'ÀÉCM afin d'augmenter votre protection et obtenir jusqu'à 100 % de couverture. Vous pouvez également vous retirer en partie ou en totalité du Régime durant la période de retrait et de changement de couverture. Les frais du Régime seront alors crédités à votre compte étudiant. Visitez www.studentcare.ca pour connaître la procédure de retrait.



STUDENTCARE

DES QUESTIONS ?
WWW.STUDENTCARE.CA



CLAVARDAGE STUDENTCARE
ET FORMULAIRE DE DEMANDE
D'INFORMATION DISPONIBLE



TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION

Recherchez **Studentcare mobile** pour télécharger maintenant !